



CONSTRUCTION | CP 124 | AVRIL 2024

CONTENU

- 1 Salaires horaires à partir du 1^{er} avril 2024
- 2 Coût, logement et supplément pétrochimie
- 3 Intempéries
- 4 Ne perdez pas d'argent !
- 5 Avez-vous déjà téléchargé l'application AG Health ?

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



1. SALAIRES HORAIRES À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2024

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	SALAIRES AU 1/1/2024 coefficient de calcul 1,004475346	INDEX	SALAIRES AU 1/4/2024 coefficient de calcul 1,00950752
Cat. I (Manoeuvre)	17,234 €	+0,164	17,398 €
Cat. I A (1^{er} manoeuvre)	18,092 €	+0,172	18,264 €
Cat. II (Spécialisé)	18,374 €	+0,175	18,549 €
Cat. II A (Spécialisé d'élite)	19,290 €	+0,183	19,473 €
Cat. III (Qualifié I)	19,539 €	+0,186	19,725 €
Cat. IV (Qualifié II)	20,740 €	+0,197	20,937 €
Chef d'équipe A (Q. I)	21,493 €	+0,205	21,698 €
Chef d'équipe B (Q. II)	22,814 €	+0,217	23,031 €
Contremaître	24,888 €	+0,236	25,124 €
Etudiants (formation construction)	17,234 €	+0,164	17,398 €
Etudiants (sans formation construction)	17,234 €	+0,164	17,398 €

CHAUFFEURS CAMIONS-MIXERS ET OPÉRATEURS DE POMPES À BÉTON (VOIR CAT. III ET CAT. IV)

Nouveaux entrants dans le métier (Cat. III)	19,539 €	+0,186	19,725 €
Après 1 an et obtention attestation (Cat. IV)*	20,740 €	+0,197	20,937 €

BARÈME DES JEUNES

15 ans	9,306 €	+0,089	9,395 €
15 ans et 6 mois	10,168 €	+0,097	10,265 €
16 ans	11,030 €	+0,105	11,135 €
16 ans et 6 mois	12,753 €	+0,122	12,875 €
17 ans	14,477 €	+0,137	14,614 €
17 ans et 6 mois	16,200 €	+0,154	16,354 €
18 ans	17,234 €	+0,164	17,398 €

* Les nouveaux entrants qui, au cours de leur première année d'expérience dans cette fonction, n'ont pas été inscrits pour obtenir cette attestation visée, passent automatiquement dans la catégorie IV.

2. COÛT, LOGEMENT ET SUPPLÉMENT PÉTROCHIMIE

A partir du 1^{er} avril 2024, vous aurez droit aux montants suivants :

1. Indemnité de séparation :

- Logement : 15,73 € (+ 0,15 €)
- Coût (nourriture) : 32,93 € (+ 0,31 €)
- **Total = 48,66 € (+ 0,46 €)**

2. Supplément pétrochimie : 0,748 € (+ 0,007 €)



3. INTEMPÉRIES

Comme ouvrier de la construction (gros œuvre), vous avez droit aux timbres intempéries qui récompensent une partie de la perte salariale en cas d'intempéries. Le montant brut correspond à 2% de votre salaire brut gagné à 100% dans la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Si vous êtes affilié à la CSCBIE, vos timbres intempéries seront payés sur base d'un document qui vous sera remis. Ce document est envoyé à partir de fin mars. Remettez le document à votre secrétariat CSCBIE qui s'occupera du paiement. **Le paiement sera effectué à partir du 29 avril 2024.**

4. NE PERDEZ PAS D'ARGENT !

Accident du travail ou maladie de longue durée en 2023 ?

Si la période d'incapacité de travail était supérieure à 30 jours, vous avez droit à une indemnité. A partir du 31^{ème} jusqu'au 56^{ème} jour civil, cette indemnité s'élève à 7,65 € bruts par jour. À partir du 57^{ème} jusqu'au 337^{ème} jour civil, elle s'élève à 8,70 € bruts par jour.

Attention ! C'est à vous d'introduire la demande ! Prenez contact avec votre secrétariat CSCBIE qui s'occupera des formalités nécessaires.

Recevez de l'argent pour votre emprunt hypothécaire ou pour vos travaux verts ou d'amélioration énergétique

Si vous avez contracté un emprunt hypothécaire ou un prêt vert et vous remplissez les conditions fixées, vous aurez droit chaque année à 1% du solde du capital à rembourser, avec un maximum de 500 € nets par an.

Conditions principales :

- Vous avez contracté l'emprunt pour votre résidence principale (pour construire, rénover, installer des panneaux photovoltaïques, ...) ou un prêt destiné à la réalisation de travaux d'économie d'énergie.
- Votre emprunt court depuis au moins un an.
- Vous êtes en possession de 3 cartes de légitimation (cartes gel).

Pour plus d'informations, contactez votre délégué, votre secrétaire de la CSCBIE ou votre secrétariat CSCBIE, ils se feront un plaisir de vous aider.



5. AVEZ-VOUS DÉJÀ TÉLÉCHARGÉ L'APPLICATION AG HEALTH ?

En tant qu'ouvrier dans le secteur de la construction, vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation auprès d'AG Insurance. AG a mis sur pied une application afin que vous puissiez tirer le maximum de votre assurance soins de santé.

Quelle est l'utilité de l'application AG Health ?

- Vous pouvez consulter à tout moment les garanties dont vous bénéficiez.
- Vous pouvez transmettre rapidement et sans efforts vos coûts médicaux.
- L'application vous permet de consulter l'aperçu de tous les coûts que vous avez déjà rentrés ainsi que des remboursements.

Vous pouvez télécharger l'application sur Google Play ou sur l'App Store pour profiter de tous les avantages.

Vous pouvez vous identifier sur l'application au moyen des données My Global Benefits ou de votre référence client reprise sur My Healthcare Card.

Vous désirez en savoir plus au sujet de cette application ? Rendez-vous alors sur le site [AG Health app – AG Insurance](#).